



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, assistante greffière, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 20 heures le mardi, 9 décembre 2014, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à cette demande :

**a) 39-41, RUE DU SENTIER – LOT 2 180 959 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2014-00120 aux dispositions du règlement de zonage numéro 960-96. La demande est présentée par madame Guylaine Lécuyer.

**Nature et effets de la dérogation mineure demandée :**

La requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme, lequel découle d'un projet d'aménagement de l'aire de stationnement au 39-41, rue du Sentier.

Plus spécifiquement, l'aire de stationnement extérieur occuperait environ 9 mètres de largeur devant la façade du bâtiment alors que le règlement de zonage numéro 960-96 précise qu'aucune allée d'accès ou aire de stationnement située dans la marge délimitée par le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal ne doit excéder 3 mètres, excluant l'espace devant les garages intégrés.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre que l'aire de stationnement extérieur au 39-41, rue du Sentier occupe environ 9 mètres de largeur devant la façade du bâtiment, et ce, pour toute la durée de son existence.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante :

[http://www.ville.saint-constant.qc.ca/01\\_servicesmunicipaux/02\\_affaires/index.php](http://www.ville.saint-constant.qc.ca/01_servicesmunicipaux/02_affaires/index.php)

Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 novembre 2014

Constance Martel,  
Assistante greffière